

COMPTE RENDU DU PLAN VOILE DES COLLEGES 2017/2018

PLAN VOILE FINANCE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET MIS EN PLACE DEPUIS PRES DE 30 ANS

Le plan voile continue au fil des ans à permettre à de jeunes collégiens de s'initier au sport voile et à la connaissance du sens et du milieu marin.

Le comité départemental de voile et tous les clubs participant au Plan Voile 2017/2018 remercient le Conseil Départemental 13 d'avoir soutenu l'éducation sportive de la voile auprès des collégiens ainsi que notre économie.

Nous sommes prêts pour renouveler l'opération pour la saison 2018/2019.

Les 14 clubs de voile ont reçu les 25 collèges du département. C'est une moyenne de 24 collégiens qui ont effectués les 611 séances de voiles.

Chaque club mettait environ 12 à 16 bateaux par séances
Les élèves ont été barreur ou équipier pendant ces séances.
L'activité voile faisait partie des activités retenues sur la liste académique des programmes de collèges applicables à tous les niveaux de classe depuis la rentrée 2010.

La fiche « programme et évaluation » a été produite par le Rectorat et transmise par la DSDEN aux collèges et au Comité de voile. Tous les collèges l'ont utilisée.

BILAN FINANCIER

Nombre de module prévu 70 + 7 IME

77 MODULES

Nombre de séances 70 x 9 = 630 séances
7 x 8 = 56 séances

TOTAL 686 séances

REALISATION :

Le plan voile a été réalisé à **93%**

643 Séances à 170 €

109310.00 €

Avec l'effet JO 2024 le conseil départemental nous a accordé 107 modules (+30) .

C'est 14 collègues de plus pour nos 15 clubs qui fonctionnent avec le plan voile.

Il y a de forte change d'une autre augmentation pour l'année scolaire 2019/2020.

Les clubs de Marseille étant saturés, il faudra se rabattre sur les clubs hors agglomération de Marseille.

Yves Lacoste